

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL A CHAZE-HENRY

En application de l'arrêté préfectoral DIDD/BPEF/2023 n° 97 du 17 avril 2023, il est procédé à une enquête publique unique sur la demande de permis de construire n° 04924822N0012, en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol à Chazé-Henry au bénéfice de Total Énergies Renouvelables France et sur la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLUi d'Ombree d'Anjou.

Ce projet d'une surface clôturée d'environ 13,7 ha, est situé sur une ancienne mine de fer fermée depuis 1963. L'installation prévoit notamment l'implantation de 227 tables et de 2 postes électriques de transformation. Le projet nécessite une mise à jour des documents d'urbanisme. Toute information concernant la centrale photovoltaïque peut être demandée à Mme BLANCHARD (lucie.blanchard@totalenergies.com). Toute information concernant la mise en compatibilité du document d'urbanisme peut être demandé à M. PLARD (thibault.plard@anjoubleucommunaute.fr).

L'autorisation de permis de construire de la centrale photovoltaïque sera prise ou non par le Préfet de Maine-et-Loire.

M. Gérard DUHESME, cadre de l'industrie à la retraite, est désigné commissaire enquêteur. L'enquête s'ouvre en mairie d'Ombree d'Anjou (siège de l'enquête) ainsi qu'en mairie de Chazé-Henry et au siège d'Anjou Bleu Communauté, **du mardi 16 mai 2023 au vendredi 16 juin 2023 inclus** soit pendant 32 jours consécutifs.

Pendant l'enquête, le dossier peut être consulté :

1° sur support « papier » en mairies :

-Hôtel de ville d'Ombree d'Anjou (4, rue A. Gaubert et S. Micolau – Pouancé 49420 Ombree d'Anjou) : du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h*

-Mairie déléguée de Chazé-Henry (Rue d'Anjou – Chazé-Henry 49420 Ombree d'Anjou) : le lundi de 13h30 à 17h, le mardi de 9h00 à 12h30, le mercredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30, le jeudi de 13h30 à 17h30, le vendredi de 13h30 à 17h et chaque 4ème samedi du mois de 9h à 12h*

-Siège d'Anjou Bleu Communauté (Place du port 49500 Segré-en-Anjou Bleu) : du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h, vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.

*sous réserve de modification exceptionnelle liée aux impératifs de service des collectivités.

2° par voie dématérialisée : consultation et téléchargement à partir du site :

www.maine-et-loire.gouv.fr (rubriques Publications>Enquêtes-publiques>Autres)

3° par consultation à partir d'un poste informatique mis gratuitement à disposition du public à la Préfecture de Maine-et-Loire (Bureau des procédures environnementales et foncières, du lundi au vendredi de 9h15 à 11h30 et de 14h15 à 16h15).

Le dossier qui comporte notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale est également consultable sur le site www.projets-environnement.gouv.fr.

Pendant l'enquête, le public, quel que soit son lieu de résidence, peut présenter ses observations et propositions :

- en les consignnant sur les registres d'enquête disponibles à la mairie d'Ombree d'Anjou, à la mairie déléguée de Chazé-Henry et au siège d'Anjou Bleu Communauté ;

- en les adressant par voie postale avant la fin de l'enquête, à l'attention personnelle du commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie d'Ombree d'Anjou (le cachet de la poste faisant foi) ;

- en les transmettant par email à l'adresse suivante : pref-enqpub-photovoltaique-chaze-henry@maine-et-loire.gouv.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales lors des permanences suivantes :

-Hôtel de ville d'Ombree d'Anjou : mardi 16 mai 2023 de 9h à 12h30

-Mairie déléguée de Chazé-Henry : mardi 23 mai 2023 de 9h à 12h30 et vendredi 16 juin 2023 de 13h30 à 17h

-Siège d'Anjou Bleu Communauté : mercredi 7 juin 2023 de 14h à 17h

À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en mairies, au siège d'Anjou Bleu Communauté, en préfecture de Maine-et-Loire (Bureau des procédures environnementales et foncières), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Dans les mêmes délais, ces documents pourront être également consultés sur www.maine-et-loire.gouv.fr (rubriques Publications>Enquêtes-publiques>Autres).

Le présent avis est également inséré sur le site internet susvisé.